

VENTES A L'ENCOAN VENTES A L'ENCOAN VENTES A L'ENCOAN VENTES A L'ENCOAN

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier
ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau: 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

Il sera venu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la

10 Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 261, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER-C. A. TESSIER, Encanteur-Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de District de la Paroisse de Tangipahoa, Louisiane, n° 261, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les biens suivants: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans - No 26 068 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entree, No 726 rue St Louis, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans, le 20 septembre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessus décrite, à savoir: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

Mme Margaret Willis vs Miss Galle Lee.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans - No 26 078 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entree, No 726 rue St Louis, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans, le 20 septembre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessus décrite, à savoir: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

Louis E. Jorg vs Frank François.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans - No 26 093 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entree, No 726 rue St Louis, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans, le 20 septembre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessus décrite, à savoir: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

Odaby Packing Co. of La., Ltd., vs C. G. Merritt.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans - No 26 093 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entree, No 726 rue St Louis, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans, le 20 septembre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessus décrite, à savoir: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

Mme D. Lee, agent vs Rose Johnson.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans - No 3 075 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Morgan, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entree, 225 rue Morgan, Cinquième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le 20 septembre 1908, à 11 heures A. M., un lot d'articles de ménage meubles et effets, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau, à savoir: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de England M. Allan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 85 530 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de Alphonse Burel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 85 531 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de John Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 85 440 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de Phillip J. Fitzsimmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 87 130 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de Charles Noe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 87 131 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de J. E. Jaque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 83 433 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 530 rue S. Cortez.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur - Bureau 134 rue Carondelet. MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour de District de la Paroisse de Tangipahoa, Louisiane, n° 261, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les biens suivants: une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y sont attachées, situées dans la Paroisse de Tangipahoa, dans le 1er Canton de la Nouvelle-Orléans, à savoir: la parcelle n° 10, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, et une parcelle n° 11, d'une superficie de 100 pieds de large sur 100 pieds de long, situées sur la rue de la Nouvelle-Orléans, entre les rues de la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Raphael O. Marcor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec. Succession de Raphael O. Marcor. No 86,174 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de Phillip J. Fitzsimmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 87 130 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de Charles Noe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 87 131 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

Succession de J. E. Jaque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 83 433 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il y en a) en vertu desquelles ils ne seraient pas en mesure de payer les dettes de cette succession, en vertu de l'ordonnance de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. - 19 sept-24 28- oct 3

L'ABEILLE DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - - Un An | \$6 - - - 6 Mois | \$3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.